



Pension alimentaire et étude en alternance

Par **Mylane**, le **25/07/2017** à **14:41**

Bonjour,rnrnMa fille de 20 ans va être en BTS pour 2ans, et va donc gagner 600 euros. Son père verse une pension alimentaire de 250 euros. Dois je faire des démarches pour revaloriser la pension, par rapport à ce qu'elle touche ou c'est son père qui doit le faire. S'il ne le fait pas de suite, peut il me réclamer les arriérés.rnrn[s]**Merci.**[/s]rn(**tout aussi important, donc obligatoire, que le "bonjour"**)

Par **cocotte1003**, le **25/07/2017** à **20:24**

Bonjour, c'est à son père de demander une baisse de la pension. Regarder dans le dernier jugement si vous ne devez pas justifier au père des études ou chômage..... de votre fille. Si c'est le cas, faites le par LRAR sinon il pourrait obtenir un remboursement d'une partie de la pension, cordialement

Par **Mylane**, le **25/07/2017** à **21:50**

Bonsoir, rnIl n'y a rien de préciser dans le jugement. Le remboursement dont vous me parlez peut remonter jusqu'à combien de mois?rnrnMerci de votre réponse